Liberté · Égalité · Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-20

Application agrees E legalite.com 99_DE=037=213700420=2020815=202020_DELT

Département d'Indre et Loire Commune de Candes Saint Martin

Nombres de conseillers : en exercice : 10

présents : 6 votants : 8

L'an deux mil vingt trois

le 9 Juin

les membres du Conseil Municipal de la Commune de **CANDES SAINT MARTIN** se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan PINAUD, Sur la convocation qui leur a été adressée le : 31 Mai 2023

<u>Présents</u>: MM Stéphan PINAUD, Claude THOMAS, Mégane MONNEAU, Aurélie DELAPORTE, Véronique GAROUX, Eric BREILLACQ,

Représenté(e) s : Joël RAVENEAU donne son pouvoir à Claude THOMAS

Romane HUET donne son pouvoir à Stéphan PINAUD

Excusées/Absents: Pascal HUET (arrivé à 19h20), Francis KATCHATOUROFF

Secrétaire de séance : Eric BREILLACQ

OBJET: CESSION D'UN IMMEUBLE 26 ROUTE DE COMPOSTELLE

Monsieur le Maire expose que la Commune propriétaire de l'immeuble situé sur les parcelles cadastrées B 826- B 827- B 828 au 26, route de Compostelle à Candes Saint Martin va être acheté par la Société KALEIDOSCOPE.

Cet immeuble est loué par un bail dérogatoire de trois ans depuis septembre 2020 à la Société KALEIDOSCOPE, prenant fin le 31 Août 2023.

La commune a été subventionnée pour réhabiliter ce logement social avec une convention qui court jusqu'en 2033.

Une dérogation a été demandée auprès de la DDT (service population) afin de vendre cet immeuble qui a changé de destination et de dissoudre la convention.

La société KALEIDOSCOPE fait une proposition d'achat du dit immeuble auprès de la commune pour un montant de 193 000€.

Il est proposé au conseil municipal :

- ➤ D'autoriser le principe de céder le logement situé 26 route de Compostelle cadastré respectivement B 826- B 827- B 828.
- ➤ De dire que le prix de cession est fixé à hauteur de 193000€ net vendeur.
- De préciser que l'acquéreur supportera les frais d'actes et d'honoraires.
- ➤ De désigner l'Etude Chevalier et Anglada pour la rédaction de la promesse de vente et de l'acte à intervenir.
- ➤ Et d'autoriser Monsieur le Maire, à signer les actes authentiques à intervenir, et d'une manière plus générale tous les documents relatifs à cette affaire.

Application agréee É legalite com

99_DE-037-213700420-20230615-202320_DELI

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés du conseil municipal votent:

0UI:8

- NON: 0 - ABSTENTION: néant

Certifie exécutoire, compte tenu de sa transmission aux services de l'état et de sa publication

Le secrétaire de séance :

Eric BREILLACQ

Fait à Candes St Martin Le, 13 Juin 2023